



Tribunal d'appel en matière de permis

15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée,

Toronto (Ontario) M7A 2G6

Téléphone : 416 326-1356

Sans frais : 1 888 444-0240

ATS : 1 800 855-0511

Courriel : [LATregistrar@ontario.ca](mailto:LATregistrar@ontario.ca)

Site web : [tribunauxdecisionnelsonario.ca/tamp](http://tribunauxdecisionnelsonario.ca/tamp)

## Renseignements importants pour la personne qui demande l'assignation

- Pour assigner un témoin à comparaître à une audience, vous devez remplir le présent formulaire d'Assignment de témoin et l'envoyer au Tribunal d'appel en matière de permis aux fins de signature.
- Si le formulaire est incomplet ou illisible, le Tribunal pourrait rejeter la demande d'assignation.
- La [règle 8](#) est consultable ici.

N° de dossier du Tribunal : \_\_\_\_\_

### Appelant(e)

Nom de famille

Prénom

### Intimé(e)

Nom de famille

Prénom

### Nom du témoin

Nom de famille

Prénom

### Adresse du témoin

Numéro de la rue

Nom de la rue

Numéro d'unité

Municipalité (*ville, village*)

Province

Code postal

Expliquez pourquoi le témoignage du témoin est pertinent pour les questions en litige. (*Joignez des pages supplémentaires, au besoin.*)

**Vous êtes par la présente assigné(e) à comparaître devant le Tribunal d'appel en matière de permis à une audience qui aura lieu aux dates suivantes, de 9 h 30 à 17 h 00 :**

Du (aaaa/mm/jj) : _____	Au (aaaa/mm/jj) : _____
Heure (hh:mm) : _____	

**L'audience se tiendra selon le mode de comparution suivant :**

Vidéoconférence : le lien Zoom sera communiqué plus tard : \_\_\_\_\_

En personne :

Adresse de l'audience :

Numéro de la rue	Nom de la rue	Numéro d'unité
Municipalité ( <i>ville, village</i> )	Province	Code postal

Conférence téléphonique :  
N° de conférence téléphonique : \_\_\_\_\_ Code d'accès (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

**Vous devez apporter à l'audience les documents et choses suivants :**

**Si vous ne vous présentez pas à l'audience ou ne demeurez pas à l'audience selon les instructions de la présente assignation de témoin, la Cour supérieure de justice pourrait ordonner qu'un mandat d'arrestation soit délivré à votre rencontre ou qu'une peine vous soit imposée comme dans le cas d'un outrage au tribunal.**

\_\_\_\_\_  
Signature du membre au nom du Tribunal

\_\_\_\_\_  
Date de la signature (aaaa/mm/jj)

## Renseignements importants pour le témoin assigné à comparaître

- Les paragraphes 11 (1) et (2) de la *Loi sur l'exercice des compétences légales*, L.R.O. 1990, chap. S.22, dans sa version modifiée, prévoient ce qui suit :

Lors d'une audience orale ou électronique, un témoin a le droit d'être conseillé sur ses droits par un représentant. Toutefois, celui-ci ne peut par ailleurs participer à l'audience sans l'autorisation du tribunal.

Lorsque le huis clos est ordonné à l'audience orale, le représentant d'un témoin n'a pas le droit d'être présent, sauf pendant le témoignage de celui-ci.
- L'assignation de témoin doit vous être signifiée en mains propres.
- **Vous avez droit aux mêmes indemnités de présence ou de participation à l'audience qu'une personne assignée à comparaître devant la Cour supérieure de justice** ([www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca](http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca)).
- **Si vous omettez, sans justification légitime, de comparaître et de témoigner à l'audience, ou de produire les documents ou choses précisés, à la date, à l'heure et au lieu indiqués, vous êtes passible d'une peine imposée par la Cour supérieure de justice comme si vous aviez commis un outrage au tribunal pour désobéissance à une assignation. La Cour supérieure de justice peut aussi ordonner la délivrance d'un mandat d'arrestation à votre rencontre.**
- Si vous avez besoin d'une mesure d'adaptation pour participer à l'audience, y compris une mesure en vertu du *Code des droits de la personne*, veuillez contacter le Tribunal d'appel en matière de permis.

---

**La présente assignation a été délivrée à la demande de la personne suivante et toute question peut lui être adressée :**

Nom de la personne qui a demandé l'assignation

---

Adresse :

Numéro de la rue	Nom de la rue	Numéro d'unité	
Municipalité ( <i>ville, village</i> )		Province	Code postal
N° de téléphone	Adresse de courriel		

Le Tribunal d'appel en matière de permis recueille les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire en vertu de l'article 3 de la *Loi de 1999 sur le Tribunal d'appel en matière de permis*. Ces renseignements serviront à trancher des appels aux termes de cette loi. Après qu'un appel est déposé, tous les renseignements peuvent être rendus publics. Toute question concernant la collecte des renseignements peut être adressée au Tribunal d'appel en matière de permis, à [LATRegistrar@ontario.ca](mailto:LATRegistrar@ontario.ca), au 416 326-1356 ou, sans frais, au 1 888 444-0240.